

CQP : des outils adaptés à chaque profil !

QUEL PROFIL ?

CAS N° 1



Un(e) salarié(e) de la branche des industries chimiques qui ne maîtrise pas toutes les compétences doit suivre un **parcours de formation**.

QUELLES ÉTAPES POUR OBTENIR UN CQP ?

- Repérage des compétences
- Parcours de formation pour les compétences non maîtrisées
- Évaluation des compétences

LES OUTILS À REMONTER AU JURY PARITAIRE NATIONAL CQP

- Guide d'évaluation des compétences (outil 4)
- Résultat de l'évaluation des compétences (outil 5)
- Dossier du candidat (Outil 6)

CAS N° 2



Parcours VAE pour le salarié des industries chimiques justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans* dans les 6 années précédant la demande de VAE : il maîtrise toutes les compétences et peut obtenir un CQP des industries chimiques dans le cadre de la VAE.

- Repérage des compétences
- Toutes les compétences sont maîtrisées
- Évaluation des compétences

CAS N° 3



Parcours VAE pour le candidat justifiant d'au moins 3 ans d'expérience en rapport direct avec le CQP des industries chimiques visé : il maîtrise toutes les compétences et peut obtenir un CQP des industries chimiques dans le cadre de la VAE.

- Examen de recevabilité de la demande de VAE
- Constitution du dossier de VAE
- Accompagnement par un organisme
- Évaluation des compétences

- Guide d'évaluation des compétences VAE (outil 8)
- Résultat de l'évaluation des compétences (outil 5)
- Dossier du candidat (Outil 6)
- Avis de recevabilité
- Dossier VAE (Outil 7)

* Il s'agit de la durée réelle d'expérience : « Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte dans la durée d'expérience requise ». Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

TOUS LES OUTILS SONT DISPONIBLES SUR
WWW.OBSERVATOIREINDUSTRIESCHIMIQUES.COM

